



BON DE COMMANDE 2019

Société / Nom :			
Adresse de facturation :		Adresse de livraison si différente :	
Contact :			
Tel :		Email :	
N° TVA :			

Château **Ogier de Gourgues** - AOC Côtes de Bordeaux - Certifié **BIO**

Désignation	Millésime / Quantité			PU HT	Montant HT
	2014 Épuré	2015 Maturité	2016 Douceur		
Caisse bois 2 Bouteilles 75cl				23,00 €€
Carton 6 Bouteilles 75cl				50,00 €€
Caisse bois (2x3) 6 Bouteilles 75cl				55,00 €€
Caisse bois (plate) 6 Bouteilles 75cl				60,00 €€
Caisse bois 1 Magnum 150cl				22,00 €€
Montant total HT				€
TVA 20 %				€
Montant total dû TTC				€

Pour toute commande supérieure à 10 Caisses Bois, nous contacter à contact@ogierdegourgue.fr

Frais de port offerts en France métropolitaine (hors Corse) - livraison à une seule adresse.

Conditions de règlement : avant livraison, par chèque ou virement bancaire

Date de livraison souhaitée :	
Bon pour commande, le :	

Signature :

Bon de commande à envoyer complété et signé à :

contact@ogierdegourgue.fr ou par courrier à l'adresse de correspondance définie en bas de page.

Coordonnées bancaires : SOCIETE GENERALE - IBAN : FR76 3000 3004 2500 0257 1351 636 - BIC : SOGEFRPP

WWW.OGIERDEGOURGUE.FR

ADRESSE DE CORRESPONDANCE & SIÈGE SOCIAL :

SCEA Ogier de Gourgues
1, rue Pasteur
33290 Blanquefort

ADRESSE EXPLOITATION & LIVRAISONS :

Château Ogier de Gourgues
41, route de Gourgues
33880 St-Caprais-de-Bordeaux

Tél : 05 56 35 40 61
Fax : 05 56 35 81 23
contact@ogierdegourgue.fr

SIRET : 520 072 356 00014 APE : 0121Z TVA : FR16 520072356

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE – OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à nos Conditions Générales de Vente (CGV), à l'exclusion de tous autres documents tels que notamment prospectus, catalogues, émis par SCEA OGIER DE GOURGUE et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle expresse et écrite de SCEA OGIER DE GOURGUE, prévaloir contre nos Conditions Générales de Vente.

MODALITES ET DELAI DE LIVRAISON

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance à un expéditeur ou un transporteur dans les locaux de SCEA OGIER DE GOURGUE.

Des délais de livraison indicatifs sont communiqués au client lors de la passation des commandes. Les dépassements de ces délais, quelle qu'en soit la cause, ne sauraient donner lieu à dommages-intérêts, à retenue, ni justifier l'annulation des commandes en cours.

Aussi, toute modification ou annulation de commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant l'expédition des produits. Si le vendeur n'accepte pas la modification ou l'annulation de commande, les acomptes versés ne pourront être restitués que dans le cadre de l'établissement d'un avoir en valeur marchandise, utilisable durant un délai de soixante jours à compter de la date d'établissement de cet avoir.

TRANSFERT DES RISQUES

Quelle que soit la destination des marchandises, le transfert des risques s'effectue toujours lors de la remise de la marchandise au transporteur chargé de la livraison, que celle-ci s'effectue de nos chais ou d'un dépôt décentralisé. Les marchandises voyagent et sont déchargées aux risques et périls du client destinataire qui vérifiera lors de la livraison que celles-ci sont en conformité avec sa commande. Le client destinataire vérifiera l'état des marchandises et formulera éventuellement des réserves et contestations utiles auprès du transporteur, expressément mentionnées sur le récépissé de livraison, conformément aux articles L.133-3 et L133-4 du Code du Commerce, et en cas de dommage, exercera ses recours contre le transporteur.

Les bouteilles doivent toujours être stockées dans un endroit sec, à l'abri de la chaleur et du gel. Les expéditions sont faites sans garantie contre le gel ou la chaleur. Nous garantissons la bonne qualité de nos vins, sans que responsabilité puisse être recherchée au-delà du remplacement pur et simple de la marchandise jugée défectueuse au départ de nos caves. Aucun retour de marchandise ne sera accepté après départ de nos chais.

PRIX

Nos produits sont facturés au tarif en vigueur au moment de la passation de la commande et pour livraison immédiate, à l'exception des ventes de vins en primeurs. Nos prix s'entendent sans engagement sauf vente, nets, départ, emballage compris, à l'exclusion des suppléments emballages spéciaux et verreries taxés en sus. Tous impôts, droits ou autres prestations à payer en application des règlements en vigueur sont à la charge de l'acquéreur.

MODALITES DE PAIEMENT

Sauf dispositions particulières expresses et dans la limite des dispositions légales, le paiement des factures devra intervenir dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation, soit lors de l'enlèvement de la marchandise, soit à réception de la facture.

Seul l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce vaut complet paiement à notre égard.

Hormis le cas de compensation légale, il ne sera admis aucune déduction sur le montant des factures, pour quelque cause que ce soit.

Aucun report d'échéance ne peut être effectué sans le consentement préalable et exprès de SCEA OGIER DE GOURGUE. Tout accord particulier portant sur les conditions de paiement devra être conforme à la législation en vigueur au moment de la commande.

RETARD OU DEFAUT DE PAIEMENT

Le défaut de paiement de nos factures aux échéances convenues entraîne l'exigibilité immédiate, de plein droit et sans mise en demeure de la totalité de notre créance. Les sommes dues porteront intérêt de plein droit et sans mise en demeure de 1.5 fois le taux d'intérêt légal (loi 92-1442 du 31.12.92) sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

Conformément au décret n°2012-1115 du 02/10/2012, tout retard de paiement à l'échéance entraîne de plein droit à la charge de l'acheteur, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, qui sera assurée par tout moyen à notre convenance.

RESERVE DE PROPRIETE

En application de la loi n°80335 du 12 mai 1980, il est expressément convenu que les marchandises faisant l'objet de nos factures restent notre propriété, en quelque lieu qu'elles se trouvent, jusqu'au paiement effectif et intégral des factures dues par l'acheteur, la seule remise d'une traite ou tout autre titre créant une obligation de payer ne valant pas paiement. L'acheteur deviendra toutefois responsable de la marchandise dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage en conséquence à souscrire dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des marchandises désignées. Cette réserve de propriété s'exercera de plein droit en cas de redressement judiciaire, de liquidation de biens, de faillite personnelle et de banqueroute.

PROTECTION DES MINEURS

Conformément aux dispositions de l'article L3342-1 du Code de la Santé Publique, la vente d'alcool à des mineurs de moins de seize ans est interdite. Le client atteste avoir seize ans révolus à la date de son achat.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige de toute nature et/ou contestation relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, à moins que SCEA OGIER DE GOURGUE ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente, en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.